0490029R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE CAMILLE CLAUDEL
6 RUE DE L AULNAYE
49370 VAL D ERDRE AUXENCE
Tel : 0241774237

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 19
Quorum : 10
Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/11/2017
Réuni le : 27/11/2017
Sous la présidence de : Gilles Chanal
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Chanal
Prénom : Gilles
Signé le: 04/12/2017 09:46:42

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.